



## MONTAGNES, TERRES DE LAIT

# QUELLES PROPOSITIONS POUR PÉRENNISER LE LAIT EN MONTAGNE ?

NOTE D'INFORMATION OCTOBRE 2021

### UNE MOBILISATION DU PARLEMENT FAIT ÉCHO À LA DÉMARCHÉ DE SENSIBILISATION MENÉE PAR LE CNIEL DEPUIS DE NOMBREUSES ANNÉES SUR LES MENACES PESANT SUR L'ACTIVITÉ LAITIÈRE EN MONTAGNE

La Commission des Affaires économiques de l'Assemblée nationale a lancé en mars 2021 une mission d'information parlementaire sur la production laitière (hors AOP) en zone de montagne, à l'initiative des députés Pascale Boyer (LREM, Hautes-Alpes) et Jean-Pierre Vigier (LR, Haute-Loire) – également membres du bureau de l'Association nationale des élus de montagne (ANEM) – qui en ont également été les co-rapporteurs.

Le Centre National Interprofessionnel de l'Economie Laitière (CNIEL) se félicite du déclenchement de cette mission qui rejoint ses préoccupations et les efforts de

sensibilisation sur le décrochage de la filière laitière en zone de montagne menés depuis plusieurs années auprès des pouvoirs publics. Le CNIEL tient également à saluer la diversité des auditions menées – auprès des acteurs laitiers de la montagne et plus largement de tout l'écosystème de la montagne – ainsi que la qualité de l'analyse opérée et des propositions formulées par les co-rapporteurs. En écho au discours déjà porté par l'interprofession laitière, elles rendent compte de la situation de rupture atteinte aujourd'hui par la filière laitière de montagne. Une situation inquiétante caractérisée par une déprise amorcée dans la plupart des zones de montagne, liée à des surcoûts de production et de collecte, un manque d'attractivité des métiers ainsi qu'une insuffisante valorisation du lait « hors AOP ». Ces handicaps majeurs menacent la pérennité d'une activité à l'origine de près de 65 000 emplois directs et indirects, indispensables au maintien du dynamisme économique de ces territoires et à la conservation de paysages ouverts en montagne.



# DES PROPOSITIONS À METTRE EN ŒUVRE DANS LES MEILLEURS DÉLAIS POUR PÉRENNISER L'ACTIVITÉ LAITIÈRE EN MONTAGNE

## FAIRE ÉVOLUER LE CADRE RÉGLEMENTAIRE ET FISCAL AINSI QUE LES AIDES DÉDIÉES À CE TERRITOIRE

1

L'adoption d'un cadre fiscal et réglementaire spécifiquement dédié aux territoires de montagne, à l'instar des collectivités d'outre-mer et de la Corse, constitue une des revendications historiques portées par le CNIEL. En effet, ces territoires souffrent de handicaps géographiques qui justifient un traitement spécifique en vue de rétablir l'équité territoriale. Le CNIEL tient à souligner le caractère prioritaire que constitue la mise en place d'un accompagnement qui viserait à neutraliser l'écart de compétitivité entre zone de plaine et de montagne, notamment sur les coûts de collecte, tout comme un ciblage des aides à l'investissement par site situé en zone de montagne et non par entreprise.

- **Proposition n°3** : Maintenir, voire élever le montant de l'ICHN, qui doit demeurer centrée sur l'élevage ;
- **Proposition n°4** : Plaider, dans le cadre des négociations sur la politique agricole commune (PAC) 2023-2027 pour une rémunération des services écosystémiques rendus par l'élevage de montagne ;
- **Proposition n°5** : Publier rapidement le décret permettant la mise en œuvre de l'article 61 de la loi dite « Montagne II » relatif à l'exonération de TICPE pour les véhicules utilisés pour la collecte de lait en montagne ou, à défaut, mettre en œuvre un dispositif équivalent d'aide à la collecte, éventuellement inspiré de celui existant dans le Sud-Tyrol ;
- **Proposition n°6** : Mettre en œuvre, sur le modèle des dispositions d'exonérations fiscales et sociales existant dans les zones de revitalisation rurale (ZRR), un cadre fiscal et réglementaire spécifique à la filière laitière en zone de montagne. Compléter ce dispositif par des aides publiques à l'investissement agricole et industriel dans la filière laitière en zone de montagne ;
- **Proposition n°7** : Envisager, dans le cadre de la présidence française de l'Union européenne, une évolution des règles relatives aux aides dites « de minimis » afin de permettre la territorialisation de celles-ci et d'exclure de ce régime les aides destinées au soutien de la filière laitière en zone de montagne.

Le CNIEL apporte tout son soutien à ces 13 propositions et entend travailler activement avec les co-rapporteurs, l'Association Nationale des Elus de la Montagne, les élus, le Gouvernement et les acteurs de la filière laitière de montagne pour veiller à leur mise en place sur le terrain, aux côtés des acteurs privés.

Parmi ces propositions qui concernent un périmètre d'intervention très large, le CNIEL entend agir pour la mise en œuvre des mesures qui relèvent du champ d'intervention de l'interprofession, à savoir celles relatives à la définition d'un cadre fiscal spécifique et à l'attractivité des métiers de la filière laitière de montagne (points 1 et 2). En parallèle, le CNIEL ne peut qu'encourager les démarches à l'initiative d'acteurs privés visant à la valorisation des produits laitiers de montagne (point 3).

## RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ DES MÉTIERS DE LA FILIÈRE LAITIÈRE DE MONTAGNE

2

Le CNIEL partage le constat dressé par les co-rapporteurs quant à la désertification en cours des montagnes et du déficit d'attractivité des métiers du lait (amont et aval). L'interprofession laitière soutient ainsi les initiatives destinées à enrayer ce déclin.

- **Proposition n°8** : Accélérer le déploiement de la couverture numérique des territoires de montagne, en accroissant les moyens octroyés dans le cadre du Plan France Très Haut Débit afin de garantir la couverture intégrale en fibre optique d'ici 2025 et en renforçant la pression exercée sur les opérateurs pour respecter les engagements relatifs à la résorption des zones blanches dans le cadre du New Deal ;
- **Proposition n°9** : Favoriser l'installation et la transmission par le rétablissement d'un Observatoire national de l'installation et de la transmission (ONIT) et la création d'un guichet unique, le « point accueil formation installation transmission » (PAFIT) qui permettrait une meilleure coordination des porteurs de projets en réunissant les parties prenantes à l'installation et à la transmission ;
- **Proposition n°10** : Déployer une campagne nationale de communication sur les métiers de la filière laitière, de l'amont à l'aval, et les formations qui y conduisent, en valorisant notamment les formations dispensées par les écoles nationales d'industries laitières (ENIL) ;
- **Proposition n°11** : Accroître le nombre de places disponibles au sein des formations proposées dans les ENIL, pour répondre à la demande croissante des entreprises et à l'afflux de candidatures ;
- **Proposition n°12** : Mobiliser tous les leviers à la disposition des pouvoirs publics pour garantir la préservation du foncier agricole et exclure les agriculteurs pouvant prétendre à une retraite à taux plein du dispositif de l'ICHN, pour mettre fin au phénomène de rétention du foncier ;
- **Proposition n°13** : Renforcer les moyens de la recherche scientifique en matière agricole, notamment ceux relatifs à l'élevage pastoral, aux services agro-environnementaux qui y sont afférents et aux propriétés spécifiques des produits issus de ce type d'élevage.

## STRUCTURER LA FILIÈRE ET VALORISER LES PRODUITS LAITIERS DE MONTAGNE

3

Ces dernières années, la filière laitière de montagne a multiplié les initiatives pour accroître sa visibilité comme la valorisation de ses produits, ce dont l'interprofession se félicite. Ainsi, la production de la filière laitière de montagne a notamment développé sa segmentation et capitalisé sur ses terroirs : la filière s'est engagée à consolider la force des 50 AOP laitières dans le Plan de filière signé en 2018. C'est sur les mêmes bases que le CNIEL regarde avec bienveillance toute démarche valorisante pour la filière comme les territoires de montagne. Néanmoins, le caractère plus commercial des deux propositions suivantes requiert de se placer pour leur déploiement, non à l'échelle interprofessionnelle, mais à l'initiative des acteurs privés du secteur :

- **Proposition n°1** : Accélérer et amplifier la démarche initiée en Auvergne-Rhône-Alpes pour la mise en place d'une marque ombrelle destinée à valoriser les produits laitiers issus des zones de montagne. Le cahier des charges devra garantir aux consommateurs une qualité spécifique du produit, un haut degré de respect de l'environnement et du bien-être animal. L'expérience de la marque « Mont Lait » pourrait également être invoquée afin de garantir la juste rémunération des producteurs et le maintien en montagne des entreprises de collecte, via une répartition adaptée de la valeur ajoutée.
- **Proposition n°2** : Inclure les produits bénéficiant de la mention valorisante « produits de montagne » dans la liste des 50 % de produits durables et de qualité devant être servis dans la restauration collective à compter du 1er janvier 2022 aux termes de l'article L. 230-5-1 du code rural et de la pêche maritime issu de l'article 24 de la loi dite « EGALIM » ou favoriser la création d'une spécialité traditionnelle garantie (STG) « lait de montagne », cette dernière catégorie figurant déjà au sein de la liste des produits durables et de qualité.



# UNE OPPORTUNITÉ D'INSCRIRE LA SITUATION DU LAIT DE MONTAGNE DANS L'AGENDA POLITIQUE NATIONAL

Convaincu de la nécessité de défendre avec force les propositions de ce rapport auprès du Gouvernement comme des principaux responsables politiques, le CNIEL organise à cet effet une table ronde le 5 octobre au Sommet de l'Élevage à Clermont-Ferrand, en présence des deux co-rapporteurs, d'élus locaux et nationaux, des acteurs de la filière et des médias, afin d'échanger sur les conclusions et leur mise en œuvre. La remise du rapport au ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation ainsi que sa venue au Congrès de l'ANEM à la fin du mois d'octobre constituent de nouvelles opportunités majeures d'appeler à une mobilisation des pouvoirs publics au service de la filière laitière de montagne, auxquelles le CNIEL s'associe.



**MONTAGNES • TERRES DE LAIT**

RÉFLÉCHIR ET AGIR POUR NOS FILIÈRES LAITIÈRES

## A PROPOS DU CNIEL

Le Centre National Interprofessionnel de l'Économie Laitière est l'Interprofession qui réunit l'ensemble des acteurs de la filière laitière : les éleveurs laitiers, les coopératives et les industriels laitiers, ainsi que les acteurs de la grande distribution, du commerce et de la restauration collective.

Association (loi 1901) reconnue par les pouvoirs publics français et européens, le Cniel est un lieu d'échanges entre les acteurs de la filière, de concertation et de débat intégrant les réalités du monde professionnel et les attentes et préférences des consommateurs-citoyens et de la société civile. Le Cniel a également pour mission et vocation de mettre à disposition à l'ensemble des publics des informations fiables, sourcées et étayées scientifiquement sur la filière laitière et les produits laitiers (qualité du lait, données économiques et de marché, modes de production, informations nutritionnelles etc...).

## PÔLE AFFAIRES PUBLIQUES

Caroline Fenaillon – 06.45.23.96.75 - cfenaillon@cniel.com

Marie-Pierre Vernhes – 06.31.77.39.14 - mvernhes@cniel.com

Salle de presse : [www.presse.filiere-laitiere.fr](http://www.presse.filiere-laitiere.fr)

